

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 25 mai.

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023 05 10

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS – LECTURE PUBLIQUE
AVEC LE DEPARTEMENT.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

La commune de Saint-Romain-Le-Puy est signataire depuis plusieurs années d'une convention de partenariat avec le département de la Loire pour le fonctionnement de sa médiathèque. Cette convention est arrivée à terme.

Ce partenariat prévoit qu'en retour de l'organisation et du financement par la commune d'un service de bibliothèque-médiathèque gratuite, le département apporte à la structure son accompagnement technique, l'intégration au réseau de lecture publique : partage du fond documentaire, formation des acteurs, accompagnement aux projets culturels.

Le département propose de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2027.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **approuve, la reconduction de la convention de partenariat lecture publique avec le département à compter de sa signature jusqu'à la fin du Schéma de lecture publique, soit le 31 décembre 2027,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier (document joint en annexe).**

Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{ER} juin 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :